

Paris le 27 février 2020.

M. le président,

À celles et ceux qui clament que la mobilisation contre le projet de retraites par point s'essouffle voire est terminée, les actions, mobilisations et journées de grève ne peuvent que démontrer le contraire. Si la grève n'est pas générale et n'est plus reconductible, cela ne signifie pas que le mouvement touche à sa fin comme voudrait le faire croire le pouvoir.

Au contraire, il est en train de prendre de nouvelles formes et de s'étendre de nombreuses façons, dont la seule limite est l'imagination de toutes celles et tous ceux qui se mobilisent. Nous avons, en effet, rarement vu en France autant de formes d'expressions si variées, dynamiques, festives et combatives : flash-mobs, chorégraphies, retraites aux flambeaux, actions de rue où l'inventivité rivalise avec l'humour. Mais aussi, débarquements impromptus dans des buffets du Medef, de ministres, de directeurs sans oublier les nombreux dépôts d'outils de travail devant les préfectures, devant Bercy et même devant vous, M. le président.

À ce jour, une chose est sûre. Nous avons d'ores et déjà gagné le combat de l'opinion ! Plus de 60 % de la population demande le retrait de ce texte, car la majorité de la population a bien compris qu'avec cette réforme tout le monde sera perdant. Les mensonges du gouvernement sur l'universalisme, l'équité, l'égalité de sa réforme n'ont pas pris et c'est tant mieux !

À quelques jours de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, permettez-nous de faire, dans ces propos liminaires, un focus spécifique. L'un des plus gros mensonges de ce gouvernement pour nous vendre sa « contre-réforme » a été de nous marteler l'idée qu'avec ce projet, les femmes seraient les « grandes gagnantes ». Et là non plus, ça n'a pas fonctionné.

Car la logique d'un régime de retraite par points vise à ce que la pension d'une personne reflète la somme des cotisations versées tout au long de sa vie active. En prenant en compte l'ensemble de la carrière, au lieu des 25 meilleures années pour le régime général ou des 6 derniers mois pour la fonction publique, un régime par points ne peut que faire baisser mécaniquement le niveau des pensions des personnes aux carrières courtes ou heurtées, personnes, parmi lesquelles on trouve en premier lieu les femmes. Un tel système intègre en effet les plus mauvaises années de la carrière dans le calcul de la pension, alors qu'elles en sont éliminées actuellement. Chaque période non travaillée, année de temps partiel, de congé parental, de chômage, de bas salaires fournirait peu ou pas de points.

Et vous le savez, M. le président, cela concerne avant tout les femmes puisque 82 % des salarié.es à temps partiel sont des femmes ; 63 % des salarié.es payé.es au SMIC sont des femmes et les femmes en 2020 continuent à être payées en moyenne 26 % de moins que les hommes pour un travail équivalent.

Et ces inégalités existent aussi dans la fonction publique et seront sans aucun doute encore plus grandes avec la loi dite de « transformation de la fonction publique » qui généralise la contractualisation (dans l'hospitalière et la territoriale 67 % des contractuel-le-s sont des femmes) ; qui prévoit la rémunération au « mérite » alors que les femmes sont déjà largement bloquées comme en témoigne l'existence d'un réel plafond de verre ; qui fait disparaître les CAP qui permettaient l'étude de situations spécifiques et ainsi supprime un outil essentiel dans la lutte contre les discriminations et qui enfin supprime le CHSCT, l'instance phare en termes de préventions des violences faites aux femmes. On le voit les inégalités ne sont pas prêtes de s'arrêter pour les femmes qu'elles soient salariées du privé comme du public, qu'elles soient actives comme retraitées.

Des secteurs entiers restent mobilisés et continuent à exiger le retrait du projet de réforme. Le rejet reste massif, et, fait notable, il se conjugue avec la dénonciation d'autres réformes, relevant de la même logique et toutes aussi néfastes. Celle de la destruction des services des Finances Publiques, celle du bac et du lycée dans l'éducation, celles qui touchent l'enseignement supérieur et les instituts de formation des futurs enseignant-es, celle de la santé ou encore de l'assurance chômage. La contestation est générale, prenant de nouvelles formes, rejetant un système dans lequel les perdant-es sont largement majoritaires et les gagnant-es infiniment minoritaires. Et de plus en plus, deux modèles de société s'affrontent.

Et pendant ce temps, la destruction de notre administration continue : suppressions d'emplois, mise en place du NRP, démétropolisation, externalisation de nos missions, destruction des règles de gestion... Et quels que soient les objections, les refus, des agent.es et des élu.es, vous déclinez le projet initial à marche forcée.

À Paris, tous les services de la DRFIP sont exsangues, au bord de la rupture, et ne pourront absorber continuellement les suppressions d'emplois qui mettent gravement à mal les missions et les conditions de travail des agent.es.

Monsieur le président, vous ne semblez pas voir la dégradation de nos conditions de travail et participez, chaque jour un peu plus, à la dégradation de celles-ci, au sabotage de notre avenir professionnel, au dépeçage des services et des missions, et à la destruction du service public. Cela fait désormais plus de 8 mois que nous attendons des informations sur l'avenir de nos missions, de notre réseau de proximité. Nous avons toute légitimité pour connaître enfin la réalité de tous les projets de l'administration sans langue de bois, ni pirouettes. Nous attendons de vous des réponses claires et précises. Donc une fois encore nous vous posons 3 questions : Quelles missions ? Combien d'agent.es de Paris ? Vers quelle destination ?

### **Concernant l'ordre du jour de ce CTL :**

Une fois encore vous nous communiquez des documents à très faible valeur ajoutée.

Comment voulez-vous que les élu.es du personnel analysent, travaillent sur de tels documents où à part de grandes généralités, il n'y a rien.

**Concernant le fonctionnement de la trésorerie amendes de transports :**

Vous n'êtes pas sans savoir que les collègues de la trésorerie amendes de transports ont déjà fait des sacrifices pour suivre leur mission lors du déménagement vers Paganini. Sauf que ce déménagement s'est vite transformé en fusion pure et simple même si pour des raisons techniques elle n'est pas effective et a ainsi détérioré un peu plus les conditions de travail des collègues avec une surcharge de travail conséquente. Cela fait 3 fois que le fonctionnement de la trésorerie amendes de transports est évoquée en CTL. Et pour notre part, nous constatons que beaucoup d'informations n'ont pas été communiquées de façon claire par la direction tant aux agent.es concernés.es qu'aux élu.es du personnel. Et contrairement à ce qui est écrit dans vos documents, le travail mutuel entre les collègues de la trésorerie RATP et TPAM 1 est loin d'être effectif créant ainsi des tensions. Par ailleurs, comme à votre habitude, vous nous vendez les restructurations comme une amélioration pour les collègues, une « montée en compétence » et prétendez que tout cela a été fait en consultant, et/ou en formant les collègues. Avec le témoignage de nos collègues experts, vous verrez que la réalité est loin, très loin de vos écrits.

**Concernant le paiement en numéraire et par carte bancaire chez les buralistes :**

En préalable, Solidaires Finances Publiques aimerait connaître le nombre d'encaissements en numéraire à la DRFIP Paris et leur ventilation par type de produit.

Il est évoqué, dans votre fiche dans la partie « objectifs de la mesure », que l'externalisation de cette mission «  *vise également à améliorer la sécurité des agents en charge de la mission « caisse »* ». Mais quid de celle des buralistes qui ne bénéficieront pas de notre protection fonctionnelle pour exercer une mission de service public ? De ça, à priori, la DG n'en a cure ! Sur ce sujet, pouvez-vous nous communiquer l'analyse chiffrée des agressions aux guichets du réseau parisien liées à la manipulation des espèces ?

Vous indiquez également que cette externalisation réduira le coût de la mission de gestion. Au passage, cette information va à l'encontre des documents adressés par la DG dans le GT du 24 septembre 2018 qui prudemment indiquait que la baisse des coûts n'était pas un objectif à court terme (*La recherche de gains de productivité de court terme n'est toutefois pas l'objectif premier de cette mesure, d'autant que l'externalisation des paiements en numéraire entraînera également un coût pris en charge par l'État, qui atténue le gain brut lié aux réductions des dépenses, par exemple celles liées au transport de fonds.*). Et pour cause, cette privatisation va coûter très cher à l'État et rapporter assez gros aux buralistes et à la FDJ.

Pouvez-vous donc nous communiquer, en 2019, le coût des transports de fond à la DRFIP de Paris ? Et le coût du marché négocié par la DGFIP avec MDB service et la française des jeux ? En effet, nous connaissons le montant de la commission des buralistes par encaissement (1.50€ par opération quel que soit le montant) mais non le montant global du marché pour l'organisation et l'animation du réseau des buralistes. Ces informations permettraient de voir réellement si cette externalisation permet,

comme vous l'affirmez, de réduire les coûts.

Vous indiquez dans le cadre juridique que le « *prestataire sera seul compétent pour encaisser les factures payées en espèces, sauf exceptions limitées pour lesquelles le déport vers un prestataire est impossible pour des raisons juridiques et matérielles* ».

Quelles sont ces raisons juridiques et matérielles ? Quelles sont ces factures ? Et quelles seront les caisses résiduelles à la DRFIP Paris ?

Sur le mode opératoire présenté, là aussi nous avons quelques questions . Il est indiqué que les buralistes pourront « *orienter les usagers vers le bon service* » mais en même temps, ils n'auront pas connaissance de la nature de la facture. Donc comment peuvent-ils orienter les usagers vers le bon service ? Il est également indiqué que la « *la DGFIP se réserve le droit de déréférencer un point de contact qui ne respecterait pas le cahier des charges* ». Comment sera exercé le contrôle par le DRFIP pour vérifier que le cahier des charges est respecté ? Et par ailleurs, pouvez-vous nous communiquer ce cahier des charges ?

Concernant le « datamatrix » vous n'êtes pas sans savoir que ceux-ci seront apposés sur les factures qui relèvent du PES ASAP. Y- a-t-il sur la DRFIP des titres de produits locaux qui ne relèvent pas du PES ASAP ? Si oui, les prestataires informatiques de l'ordonnateur ont-ils annoncé une date à partir de laquelle ils seront en mesure de faire figurer les datamatrix sur les titres ?

Enfin, sur le calendrier, vous nous indiquez une « *période transitoire* ». Quelle sera la durée de cette période transitoire ? Et combien de caisses resteront ouvertes pendant cette période au-delà des caisses résiduelles ?

### **Concernant le télétravail et la campagne 2020 :**

Le télétravail semble répondre à une demande des personnels de la DRFIP et plus globalement de la DGFIP. Il répond souvent à la nécessité de diminuer les temps de trajet quotidien très importants. Il est aussi de plus en plus demandé pour fuir, 1 jour ou 2 par semaine, la détérioration des conditions de travail.

Nous rappelons que la destruction de nos implantations, de nos règles de gestion, la détérioration de nos conditions de travail, ont œuvré à faire passer cette organisation de travail comme une alternative. Mais le télétravail peut accélérer la détérioration des collectifs de travail. Pour **Solidaires Finances Publiques**, les alternatives pour maintenir les collectifs de travail passent par la proximité des lieux d'habitations et des lieux de travail et l'arrêt, entre autres, des suppressions d'emplois.

Néanmoins, puisque cette modalité est mise en œuvre et puisque les agentes et agents le sollicitent, **Solidaires Finances Publiques** veillera à ce que sa mise en place ne soit pas génératrice d'inégalités, d'insécurité juridique, de pénalisation professionnelle pour les télétravailleuses et télétravailleurs. Nous veillerons également à ce que soient associés les collectifs de travail, qui ne se limitent pas pour nous à la seule chaîne hiérarchique.

En outre, nous continuons à revendiquer la prise en charge des frais générés par la mise en place du télétravail par le versement d'une indemnité forfaitaire comme l'indique l'arrêté ministériel de l'article 6 du décret du 11 février 2011.

Nous réclamons par ailleurs que soit fourni par l'administration l'ensemble des

matériels nécessaires aux bonnes conditions de travail des télétravailleuses et télétravailleurs (claviers, souris, écrans, chaises ergonomiques, bras articulés...).

Nous défendons aussi l'idée qu'il est indispensable d'associer les élu.es du personnel par une présentation de l'ensemble des dossiers un par un lors de CAPL. Chaque agente et agent a le droit de voir son dossier défendu, et le débat dans une instance permettrait de s'assurer de l'équité de traitement.

En préalable, nous vous avons questionné par deux fois au sujet des EDR sur Paris avaient été « exclus » du télétravail pour la campagne 2019. Vous nous aviez répondu par deux fois qu'il s'agissait d'une consigne nationale de la DG. Notre Bureau National a donc interrogé par mail la DG le 18 février 2020 sur cette supposée consigne nationale. M. Tanguy, responsable RH à Bercy, nous a donc répondu : « *Aucune consigne n'a été donnée au niveau national pour exclure par principe, tel ou tel service de l'accès au télétravail* ». Pouvez-vous donc nous éclairer ?

Concernant la campagne 2020 sur Paris, nous avons constaté plusieurs dysfonctionnements :

- sur le calendrier de la mise en place : à ce jour de nombreux collègues n'ont toujours pas reçu leur notification de refus ; le démarrage du télétravail pour certain.es collègues a commencé en février 2020 et non en janvier 2020.
- de nombreux refus de chef.fes de services, nous semblent loin des motifs de refus prévus contenus dans la note de la DG et celle de la DRFIP 75.
- Certain.es chef.fes de services ont par ailleurs fait pression, voir un peu de chantage, pour que certains collègues ne déposent pas de demande de télétravail.

Pour la plupart, ces dysfonctionnements sont dus selon nous, au manque de compréhension du télétravail et d'une mauvaise lecture de certain.es chef.fes de service de la note de la DRFIP sur le télétravail. C'est dans ce sens que Solidaires Finances Publiques vous avait demandé de communiquer au mieux auprès des chef.fes de service et force est de constater que cette communication n'a pas été entendue partout.

Par ailleurs, nous vous avons demandé également, que les chef.fes de services organisent des réunions afin de rappeler à toutes et tous que les télétravailleuses et télétravailleurs, même s'ils ne sont pas sur le site, sont effectivement au travail. Nous ne pouvons que déplorer que cela n'ait pas été fait, et les tensions demeurent importantes sur ce sujet.

Pour finir, en regardant vos statistiques, nous pouvons constater qu'encore une fois en 2020, les télétravailleurs sont principalement des télétravailleuses. **Solidaires Finances Publiques** restera vigilant afin que le télétravail ne soit pas à nouveau un moyen de désocialiser les femmes, de générer de nouveaux risques psycho-sociaux en allongeant les journées et de renforcer ainsi les inégalités de genre.

### **Concernant la fiche sur les ponts naturels 2020**

**Solidaires Finances Publiques** souhaite soumettre au CTL le vœu suivant : que le second pont naturel du 13 juillet 2020 soit financé par une autorisation d'absence exceptionnelle du DRFIP Paris.